

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION  
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

**Séance** : 14 février 2025  
**Numéro** : 6  
**Objet** : Vote du BP 2025

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le quatorze février,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 31 janvier 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.  
10 membres présents, 7 membres représentés, 10 membres absents.

**Membres présents** : Michel ARTUS, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Philippe GALTIER, Jacques GARDE, Jean-Louis GRIMAL, Jean-François VIDAL.

**Membres représentés** : Valérie ABADIE-ROQUES, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Jean-Michel REYNES, Thierry SERIN, Anne-Claire SOLIER.

**Membres absents** : Roland AYGALENQ, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Le Président expose aux membres du Comité Syndical les motivations qui l'ont conduit à proposer les inscriptions de crédit figurant au projet de budget primitif de 2025 ; le budget primitif de l'exercice 2025 est équilibré en recettes et en dépenses en section de fonctionnement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	309 575,07	225 545,16
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	650,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 84 679,91
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>310 225,07</b>	<b>310 225,07</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 242 254,65	2 816 435,04
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 425 819,61
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>3 242 254,65</b>	<b>3 242 254,65</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>3 552 479,72</b>	<b>3 552 479,72</b>

Ce budget est voté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et au niveau de l'opération ou du chapitre en section d'investissement.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'un mécanisme de reprise de l'excédent de la dotation aux amortissements en fonctionnement a été mis en œuvre en 2023 et il propose de le réaliser une nouvelle fois.

Il s'agit de l'article L5722-4 du CGCT selon lequel « Si les ressources dégagées par la dotation aux amortissements de l'exercice sont supérieures au besoin de financement de la section d'investissement du syndicat, la part excédentaire pourra être reprise en section de fonctionnement (...) ».

Il est possible de positionner une dépense sur le compte 1068 (chapitre globalisé 040) et une recette sur le compte 777 (chapitre globalisé 042) équivalent à la dotation aux amortissements.

La proposition qui est faite pour le BP 2025 est de reporter 81 727.07 euros de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour,

**DECIDE** d'approuver ce budget 2025,

**AUTORISE** le Président à engager les investissements,

**AUTORISE** le Président à réaliser la reprise de l'excédent de la dotation aux amortissements vers la section de fonctionnement,

**MANDATE** le Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire notamment les marchés faisant l'objet d'inscriptions budgétaires.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

**Le Président du SMICA**

*Acte dématérialisé*

**Jean-Louis GRIMAL**